

tribune de l'opposition

Qu'il est bon d'être propriétaire aux Ulis...

Lors du conseil municipal du 29 septembre, nous nous sommes opposés au choix fait par la municipalité concernant le niveau d'exonération de la taxe foncière pour l'immobilier neuf : pendant les deux premières années de possession d'un bien immobilier neuf, habituellement le niveau d'exonération était de 70 % (c'est à dire que pendant deux ans, les nouveaux propriétaires ne payaient que 30 % de la taxe foncière). Cette taxe était perçue par le département, et elle est dorénavant perçue par la commune (c'est une compensation pour la taxe d'habitation qui est en cours de suppression et qui réduit d'autant les recettes financières pour la ville). Les élus de la majorité ont préféré réduire autant qu'ils le pouvaient le montant de l'exonération. Dorénavant, les nouveaux propriétaires devront payer 60 % de la taxe foncière pendant les deux premières années, au lieu des 30% du temps où cette taxe allait au département. Une manière d'envoyer un salut très politique aux nouveaux acquéreurs (ou ceux qui agrandissent leur bien, du reste, concernés aussi). Pour une recette de l'ordre de 100 000 € au final, une paille en regard du budget de la commune...

On a contacté quelques communes de-ci de-là, personne n'a pris le parti de sanctionner autant les nouveaux propriétaires. Une particularité ulissienne ?

De bonnes vacances de la Toussaint

A l'heure où cette tribune sera distribuée, les vacances scolaires de la Toussaint auront sans doute pris fin. En espérant qu'elles auront permis aux Ulissiennes et Ulisiens, petits et grands, de se retrouver en famille et entre amis, et de se reposer. C'est tout ce qu'on vous souhaite.

**Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD,
Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN,
Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS**

CONTACTEZ-NOUS SUR : jamelesulis2026@gmail.com